

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1841

24 juillet 2012

### SOMMAIRE

<b>BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l.</b>	<b>88336</b>	<b>PHM Holdco 17 S.à r.l.</b>	<b>88353</b>
<b>DIE malermeister Baranowsky &amp; Baumgarten S.à r.l.</b>	<b>88343</b>	<b>Pissinger Stuff S.à r.l.</b>	<b>88353</b>
<b>Dunara SA</b>	<b>88332</b>	<b>Plein Ouest &amp; Le Patio Holding</b>	<b>88353</b>
<b>Dunara S.A., S.P.F.</b>	<b>88332</b>	<b>Plug &amp; Play S. à r.l.</b>	<b>88354</b>
<b>Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.</b>	<b>88323</b>	<b>PMM Holding (Luxembourg) AG</b>	<b>88354</b>
<b>Euroalex S.à r.l.</b>	<b>88356</b>	<b>Préteschacker S. à r. l.</b>	<b>88353</b>
<b>For Leaders Only Europe S.à r.l.</b>	<b>88326</b>	<b>Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.</b>	<b>88354</b>
<b>Garofoli Immobilière S.à.r.l.</b>	<b>88328</b>	<b>Ragi Investments S.A.</b>	<b>88355</b>
<b>Gotland Marine SA</b>	<b>88354</b>	<b>RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.</b>	<b>88356</b>
<b>GP Canada Operations Holding S.à r.l.</b>	<b>88328</b>	<b>RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>88356</b>
<b>GP Chemicals International Holding S.à r.l.</b>	<b>88323</b>	<b>Rebalk S.à r.l.</b>	<b>88329</b>
<b>GP Financial Management S.à r.l.</b>	<b>88328</b>	<b>Ress Capital Fund Management S.A.</b>	<b>88326</b>
<b>GP Leasing S.à r.l.</b>	<b>88331</b>	<b>Restaurant - Auberge Lamy S.A.</b>	<b>88359</b>
<b>GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>88367</b>	<b>Saint-Paul Luxembourg S.A.</b>	<b>88365</b>
<b>Lehner Investments Advice S.A.</b>	<b>88368</b>	<b>SA Pro-TRAINING</b>	<b>88362</b>
<b>Magnator S.A.</b>	<b>88327</b>	<b>S.D.E.-Tec S.à r.l.</b>	<b>88322</b>
<b>Marquisaat</b>	<b>88330</b>	<b>Second Shurgard Finance</b>	<b>88362</b>
<b>Mars Propco 32 S.à r.l.</b>	<b>88343</b>	<b>Shedir S.A.</b>	<b>88365</b>
<b>Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.</b>	<b>88331</b>	<b>Société Générale de Restauration</b>	<b>88360</b>
<b>Monte Sicav</b>	<b>88334</b>	<b>Starbev Investments Sàrl</b>	<b>88360</b>
<b>Naja Properties S.à r.l.</b>	<b>88335</b>	<b>Starbev Participation Sàrl</b>	<b>88361</b>
<b>Natixis Bank</b>	<b>88335</b>	<b>Start Holdco S.à.r.l.</b>	<b>88366</b>
<b>Natixis Trust</b>	<b>88342</b>	<b>Starting Luxco S.à.r.l.</b>	<b>88366</b>
<b>NGP IX CanEra S.à r.l.</b>	<b>88336</b>	<b>T.C.I. Technology Communication Initiative S.A.</b>	<b>88366</b>
<b>NGP IX Holdings I S.à r.l.</b>	<b>88341</b>	<b>Tex Par S.A.</b>	<b>88367</b>
<b>NGP Quatro S.à r.l.</b>	<b>88342</b>	<b>Tyrus Capital Event S.à r.l.</b>	<b>88366</b>
<b>OQUENDO Investments S.à r.l.</b>	<b>88341</b>	<b>Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l.</b>	<b>88367</b>
<b>Patron Wilanow S.à r.l.</b>	<b>88343</b>	<b>Vivinest SA</b>	<b>88368</b>
<b>Peinture Baranowsky S.à r.l.</b>	<b>88343</b>	<b>Winchester Square Holdings S.à.r.l.</b>	<b>88362</b>
		<b>ZV Luxembourg</b>	<b>88368</b>

**S.D.E.-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 120.089.

L'an deux mille douze.

Le vingt juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1.- La société à responsabilité limitée PK-phi S.à r.l., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval, inscrite au registre de comemrce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.207,

dûment représentée par son gérant Monsieur Claude DUPONT, ingénieur, demeurant à L-6833 Biwer, 7, Neie Wee.

2.- La société à responsabilité limitée CD Immo S.à r.l., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 80.126.

dûment représentée par son gérant Monsieur Claude DEITZ, directeur de société, demeurant à L-8290 Kehlen, 7, Dom. Brameschhof.

Lesquelles sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée S.D.E.-Tec S.à r.l., avec siège social à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.089 (NIN 2006 2437 120),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Remich, en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 du 18 novembre 2006.

Le capital de la société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associées comme suit:

1.- PK-phi S.à r.l., préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- CD Immo S.à r.l., préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'elles ont prises:

*Première résolution*

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence du montant de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250.-) pour le porter du montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) au montant de DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 12.750.-) par la création de deux (2) parts sociales nouvelles de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les deux (2) parts sociales nouvelles sont entièrement souscrites et libérées par les associées existantes au prorata de leur participation dans le capital social, moyennant versement en espèces sur un compte bancaire de la société S.D.E.-Tec S.à r.l..

Le montant de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

*Deuxième résolution*

Les associées décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital est fixé à la somme de DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 12.750.-), représenté par cent deux (102) parts sociales d'une valeur de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, entièrement libérées.

*Constatation*

Il est constaté que les cent deux (102) parts sociales sont attribuées aux associée comme suit:

1.- PK-phi S.à r.l., préqualifiée, cinquante-et-une parts sociales . . . . .	51
2.- CD Immo S.à r.l., préqualifiée, cinquante-et-une parts sociales . . . . .	51
Total: cent deux parts sociales . . . . .	102

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DUPONT, C. DEITZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juin 2012. Relation: ECH/2012/1027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076449/59.

(120107553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**GP Chemicals International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.183.241,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.472.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2053 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012076207/20.

(120108454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.092.

—  
In the year two thousand and twelve, on the sixth day of June,  
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Eastman Chemical, Europe, Middle-East & Africa Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2291076, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by Maître Jean-Marc Ueberecken, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 June 2012,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169092, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers notary residing in Rambrouch, on 24 May 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000), consisting of twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one U.S. Dollars (USD 1) each, up to twenty thousand two U.S. dollars (USD 20,002) through the issue of two (2) new shares with a par value of one U.S. dollar (USD 1) each, through a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital from its current amount twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000), consisting of twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one U.S. Dollars (USD 1) each, up to twenty thousand two U.S. dollars (USD 20,002) through the issue of two (2) new shares with a par value of one U.S. dollar (USD 1) each.

The new shares have been subscribed by Eastman Chemical, Europe, Middle-East & Africa Ltd., aforementioned, for an aggregate price of fourteen million U.S. dollars (USD 14,000,000), out of which:

- two U.S. dollars (USD 2) have been allocated to the share capital; and
- thirteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety eight U.S. dollars (USD 13,999,998) have been allocated to the share premium.

Said new shares have been fully paid up by Eastman Chemical, Europe, Middle-East & Africa Ltd., aforementioned, through a contribution in kind consisting of twelve thousand five hundred two (12,502) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, held by Eastman Chemical, Europe, Middle-East & Africa Ltd. in Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.a r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169.093.

The contribution of the Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.a r.l. shares is valued at fourteen million U.S. dollars (USD 14,000,000), as evidenced by a valuation certificate issued by the managers of the Company on 5 June 2012.

The evidence of the existence, holding, and free transferability of the shares of Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.a r.l. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by an authorised representative of Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.a r.l. on 5 June 2012.

These certificates will remain attached to the present deed.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twenty thousand two U.S. dollars (USD 20,002), consisting of twenty thousand two (20,002) shares having a nominal value of one U.S.dollar (USD 1) each."

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 5,000.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de juin,  
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Eastman Chemical, Europe, Middle East & Africa Ltd. une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2291076, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Maître Jean-Marc Ueberecken, résidant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'unique associée de Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169092, constituée suivant acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à

Rambrouch, en date du 24 mai 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille U.S. dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un U.S. dollar (USD 1) chacune à un montant de vingt mille deux U.S. dollars (USD 20.002) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune, par apport en nature;

2. Modification subséquente du de l'article 5 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille U.S. dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un U.S. dollar (USD 1) chacune à un montant de vingt mille deux U.S. dollars (USD 20.002) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par Eastman Chemical Company, Europe, Middle East & Africa Ltd., susmentionnée, pour un montant total de quatorze millions de U.S. dollars (USD 14.000.000), dont

- deux U.S. dollars (USD 2) ont été affectés au capital social; et,
- treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit U.S. dollars (USD 13.999.998) ont été affectés à la prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par Eastman Chemical, Europe, Middle East & Africa Ltd., susmentionnée, par un apport en nature de douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, détenues par Eastman Chemical Company, Europe, Middle East & Africa Ltd., dans Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 169093.

L'apport d'actions est évalué à quatorze millions de U.S. dollars (USD 14.000.000), tel que confirmé par un certificat de valeur émis par les gérants de la Société le 5 juin 2012.

La preuve de l'existence, de la détention et de la libre cessibilité des actions de Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ainsi que de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par un représentant de Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., le 5 juin 2012.

Ces certificats resteront annexés aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de vingt mille deux U.S. dollars (USD 20.002) représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales ayant une valeur nominale de un U.S. dollar (USD 1) chacune.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 5.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. UEBERECKEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2012. Relation: LAC/2012/27011. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012076105/139.

(120108429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Ress Capital Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.684.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 juin 2012*

En date du 15 juin 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la démission, avec effet au 9 septembre 2011, de Monsieur Gerald Rothstein en qualité d'Administrateur,
- de ratifier la démission, avec effet au 30 mars 2012, de Monsieur Russell Nel en qualité d'Administrateur,
- de ratifier la cooptation, avec effet au 23 août 2011, de Monsieur Mikael Holmberg, Anima Regni Partners Sarl, 7 Avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Gerald Rothstein, démissionnaire,
- de ratifier la cooptation, avec effet au 30 mars 2012, de Monsieur Claes Johan Geijer, 31, rue Frantz Clément, L - 1345 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Russell Nel, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Mikael Holmberg, de Monsieur Claes Johan Geijer et de Monsieur Jean de Courrèges, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ress Capital Fund Management S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012076433/23.

(120108472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**For Leaders Only Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.954.

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) LISAC S. à r.l., la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 52A rue de Koerich, L – 8437 Steinfort, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120676,

ici représentée par ses deux gérants Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF, demeurant au 20c rue de la Montagne, L – 6136 Junglinster, et Madame Sylviane Palmyre VAN STEENBRUGGE, demeurant au 20c rue de la Montagne, L – 6136 Junglinster.

2) Monsieur Philippe VASTAPANE, né le 15 août 1952 à Uccle (Belgique), demeurant au 99, avenue Bon Air, B - 1640 Rhode-Saint-Genèse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que LISAC S. à r.l. et Monsieur Philippe VASTAPANE, précités sont les deux seuls associés actuels (les Associés) de la société à responsabilité limitée FOR LEADERS ONLY EUROPE S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52A rue de Koerich, L – 8437 Steinfort, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120954 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOU TRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2312 du 11 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Blanche MOU TRIER, précitée en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 438 du 23 mars 2007;

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de cent mille euros (100.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de mille euros (1.000,-) chacune.

- que l'ordre du jour est le suivant:

1. dissoudre et de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.
2. nommer comme liquidateur Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF.

3. fixer les pouvoirs les plus larges au liquidateur.

Ensuite, les Associés, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions prises à l'unanimité suivantes:

*Première résolution:*

Les Associés décident de dissoudre et de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident de nommer comme liquidateur:

Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF, administrateur de sociétés, né à Tielt (Belgique), le 4 décembre 1957, demeurant au 20c rue de la Montagne, L – 6136 Junglinster.

*Troisième résolution:*

Les Associés décident d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lieven Jozef A Kerckhof, Madame Sylviane Palmyre Van Steenbrugge, Philippe Vastapane, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juin 2012. LAC / 2012 / 28608. Reçu 12.-

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076158/64.

(120108254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

**Magnator S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.534.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 1<sup>er</sup> juin 2012, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de Melle Åsa Åhlund comme administrateur au conseil d'administration de la société;
- D'élire Melle Elin Sjöling, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration de la société.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 1<sup>st</sup>, 2012, it has been resolved the following:

- To relieve Ms. Åsa Åhlund as a director of the board for the company;
- To elect Ms. Elin Sjöling, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as a new director of the board for the company.

Référence de publication: 2012076344/16.

(120108229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

**GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.006,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 151.414.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012076208/20.

(120108455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.175.200,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 132.475.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2053 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012076209/20.

(120108453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Garofoli Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4797 Linger, 66, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 159.686.

—  
L'an deux mil douze, le vingt et un juin.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée

GAROFOLI IMMOBILIERE S.à r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 2 rue de l'Eau,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.686,

constituée en date du 4 mars 2011 suivant un acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C numéro 1.207 du 6 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte



reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 février 2012, publiés au Mémorial C numéro 779 du 23 mars 2012, page 37.374.

Ont comparu:

Monsieur Marco GAROFOLI, né le 29 août 1983 à Niederkorn, demeurant à L-4797 Linger, 66 rue de la Libération;  
Monsieur Johann Albert DEHENAIN, né le 7 juillet 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4395 Pontpierre, 26, rue de Mondercange.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 100 parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (12.500.-€).

Les associés uniques de ladite société ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les associés renoncent aux formalités de convocation, les associés présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

Les associés décident à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-4797 Linger, 66 rue de la Libération.

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ sept cent cinquante euros (750.- euros).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes/signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signés: M. GAROFOLI, J. DEHENAIN, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2012. Relation: EAC/2012/8162. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012076187/52.

(120108274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Rebalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.454.578,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 73.674.

L'an deux mille douze, le huit mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DANVENDRA LTD, une société avec siège social à 22 Strassikraou Street 1685 Nicosia (Chypre), associé unique, ici dûment représentée par Monsieur Bertrand BARTHEL, employé privé, demeurant professionnellement au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privée à Nicosia (Chypre), en date du 6 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée "REBALK S.à r.l.", avec siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.674 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1999, publié le 29 mars 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235, dont les statuts ont été modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le même notaire, en date du 16 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 mai 2001, numéro 323

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur,

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre et mettre en liquidation la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Pierre Hoffmann, ayant son domicile au 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille deux cents euros (2.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Barthel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2012. LAC/2012/11658. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076440/54.

(120108026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Marquisaat, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Master en Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Master en gestion des entreprises et des administrations, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116;

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

en remplacement de Messieurs Thierry FLEMING, Pierre LENTZ et Luc HANSEN, administrateurs démissionnaires ce jour.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, en remplacement de la société AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire ce jour.

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012076349/26.

(120108542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 278.174.950,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2053 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2012076210/20.

(120108451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

—  
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2012, il a été décidé de renommer DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Par Résolution Circulaire du 27 juin 2012, Monsieur Takami ONODERA a démissionné de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'Administration à compter du 27 juin 2012. Monsieur Takahiro YANAI a été nommé Administrateur du Conseil d'Administration à compter de la même date.

L'adresse professionnelle des Administrateurs susvisés est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012076362/17.

(120108385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Dunara S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Dunara SA).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.683.

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme DUNARA SA avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156.683, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2775 du 16 décembre 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Frédéric Stein, employé privé, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Frédéric Stein, employé privé, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société de son montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) au montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) par l'émission de 5.690 (cinq mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, intégralement libérées;

2.- Souscription des 5.690 nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société; Libération intégrale en espèces;

3.- Modification de l'article 5§1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune»;

4.- Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une SOPARFI mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, et ceci avec effet au 19 juin 2012.

5.- Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF")."

6.- Modification subséquente de l'article 17 des statuts comme suit: "Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

7.- Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 in fine des statuts de la Société comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF».

8.- Changement de la dénomination de la Société en DUNARA S.A., S.P.F. et modification subséquente de l'article 1 §1 des statuts de la Société.

9.- Modification de l'article 16 des statuts de la Société de sorte que l'assemblée générale annuelle se tienne dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

10.- Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première et deuxième résolutions*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 569.000) pour porter son capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à six cent mille euros (EUR 600.000) par l'émission de 5.690 (cinq mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les 5.690 nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique de la Société, représenté par Monsieur Pierre Frédéric Stein, précité sur base d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant, qui déclare les libérer par un apport en espèces s'élevant à cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 569.000).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 569.000) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.§1.** Le capital souscrit est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une SOPARFI mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, et ceci avec effet au 19 juin 2012.

#### *Cinquième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF")."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier en conséquence l'article 17 des statuts comme suit:

" **Art. 17.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 5 in fine des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. (in fine).** Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF».

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination de la Société en DUNARA S.A., S.P.F. et de modifier en conséquence l'article 1 §1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1.§1.** Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de DUNARA S.A., S.P.F. (la "Société").»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société de sorte que l'assemblée générale annuelle se tienne dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

L'article 16 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 tel que modifié, ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre Stein, Sophie Mathot,, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juin 2012. LAC/2012/28604. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076100/142.

(120108358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

### **Monte Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.346.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 19 mars 2012, a pris note de la fin de mandat de Madame Fabienne MAILFAIT, Anima SGR S.p.A., Corso Garibaldi 99, 20121 MILANO, en qualité d'administrateur de la Sicav.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de nommer:

Monsieur Claudio TOSATO,

Anima SGR S.p.A. , Corso Garibaldi 99, 20121 MILANO

Monsieur Armando CARCATERRA,

Anima SGR S.p.A., Corso Garibaldi 99, 20121 MILANO

aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Davide SOSIO,

PRIMA Asset Management Ireland Limited, 10 Floor, Block A, George's Quay, Plaza, Dublin 2 Ireland

Monsieur Nicolaus BOCKLANDT,

Managing Director, MDO Services, 19 rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg.

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013,

- de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, S.à.R.L., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B-103.590, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Pour MONTE SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012076369/32.

(120108239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Naja Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.510.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.092.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 14 février 2012, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 février 2012, sous la référence L120028432, le renouvellement des mandats concerne les gérants suivants:

- NAJA INVESTMENTS LTD, avec siège social au 3, New Street off Triq IL-Gizmin Swieqi, Block D, Malte

- Jean-Marc Ueberecken, avec adresse au 14, Rue Erasme, L-2082 Luxembourg

- René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012076371/19.

(120108468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Natixis Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.160.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 juin 2012*

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 8 juin 2012 que l'Assemblée a décidé:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Franc, né le 25/12/1963 à Issy-les-Moulineaux (F 92130), domicilié professionnellement 50, avenue Montaigne F 75008 Paris, pour une durée de 6 années. Celui-ci prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice 2017.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012076372/18.

(120108299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**NGP IX CanEra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 1.101.481,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.004.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 juin 2012.*

En date du 25 juin 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans et Richard Brekelmans, en tant que gérants ayant le pouvoir de signature B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Neela Gungapersad, salariée, née le 17 janvier 1972 à Goodlands à l'Île Maurice, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants ayant le pouvoir de signature B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants ayant le pouvoir de signature A:*

- John Perry
- Thomas Verhagen

*Gérants ayant le pouvoir de signature B:*

- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2012076384/28.

(120108164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

**BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.026.042,97.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

—  
In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of the month of June. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 30<sup>th</sup> June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 1443 dated 27<sup>th</sup> July 2009. The articles of the Company have been amended for the last time on 19 April 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Susanne Goldacker, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all four hundred two million four hundred eighty-two thousand seven hundred and twelve (402,482,712) shares of different classes (and categories) in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by one thousand two hundred fifteen Euro and eighty-five Euro cents (EUR 1,215.85) to four million twenty-six thousand forty-two Euro and ninety-seven Euro cents (EUR 4,026,042.97)



and issue of one hundred twenty-one thousand five hundred eighty-five (121,585) shares of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each in the classes and categories as set forth below to BMG RM Management Beteiligungs GmbH & Co KG, an existing shareholder, for a total subscription price of one hundred ninety-two thousand seven hundred eighty Euro and sixty-two Euro cents (EUR 192,780.62) out of which an amount of one thousand two hundred fifteen Euro and eighty-five Euro cents (EUR 1,215.85) will be allocated to the share capital account and the remainder of one hundred ninety-one thousand five hundred sixty-four Euro and seventy-seven Euro cents (EUR 191,564.77) to the freely distributable share premium:

Class	Category	Number of shares
A .....	A-O	12,158
B .....	B-O	12,158
C .....	C-O	12,158
D .....	D-O	12,158
E .....	E-O	12,158
F .....	F-O	12,159
G .....	G-O	12,159
H .....	H-O	12,159
I .....	I-O	12,159
J .....	J-O	12,159
/	Total Ordinary	121,585

Consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at four million twenty-six thousand forty-two Euro and ninety-seven Euro cents (EUR 4,026,042.97) represented by four hundred two million six hundred four thousand two hundred ninety-seven (402,604,297) Shares of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J (each Class of Shares sub-divided into one Ordinary Category and three Preferred Categories as set forth below) of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- forty million two hundred sixty thousand four hundred twenty-three (40,260,423) Class A Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred eighty-eight (8,248,488) Category A-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred forty eight (15,251,148) Category A-PB Shares, fifteen million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and forty-five (15,873,645) Category A-PK Shares and eight hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-two (887,142) Category A-PCI Shares;

- forty million two hundred sixty thousand four hundred twenty-four (40,260,424) Class B Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred eighty-eight (8,248,488) Category B-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred forty nine (15,251,149) Category B-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-five (15,873,645) Category B-PK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred forty-two (887,142) Category B-PCI Shares;

- forty million two hundred sixty thousand four hundred twenty-five (40,260,425) Class C Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred eighty-nine (8,248,489) Category C-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred forty-nine (15,251,149) Category C-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-five (15,873,645) Category C-PK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred forty-two (887,142) Category C-PCI Shares;

- forty million two hundred sixty thousand four hundred twenty-six (40,260,426) Class D Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred eighty-nine (8,248,489) Category D-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred forty nine (15,251,149) Category D-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-six (15,873,646) Category D-PK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred forty-two (887,142) Category D-PCI Shares;

- forty million two hundred sixty thousand four hundred thirty-two (40,260,432) Class E Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred ninety-two (8,248,492) Category E-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred fifty one (15,251,151) Category E-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-seven (15,873,647) Category E-PK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred forty-two (887,142) Category E-PCI Shares;

- forty million two hundred sixty thousand four hundred thirty-three (40,260,433) Class F Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred ninety-three (8,248,493) Category F-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred fifty one (15,251,151) Category F-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-seven (15,873,647) Category F-PK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred forty-two (887,142) Category F-PCI Shares;

- forty million two hundred sixty thousand four hundred thirty-four (40,260,434) Class G Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred ninety-five (8,248,495) Category G-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred fifty one (15,251,151) Category G-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-seven (15,873,647) Category G-PK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred forty-one (887,141) Category G-PCI Shares;

- forty million two hundred sixty thousand four hundred thirty-three (40,260,433) Class H Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred ninety-four (8,248,494) Category H-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred fifty two (15,251,152) Category H-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred and forty-seven (15,873,647) Category HPK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred forty (887,140) Category H-PCI Shares;

- forty million two hundred sixty thousand four hundred thirty-five (40,260,435) Class I Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred ninety-six (8,248,496) Category I-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred fifty two (15,251,152) Category I-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-seven (15,873,647) Category I-PK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred forty (887,140) Category I-PCI Shares; and

- forty million two hundred sixty thousand four hundred thirty-two (40,260,432) Class J Shares divided into eight million two hundred forty-eight thousand four hundred ninety-six (8,248,496) Category J-O Shares, fifteen million two hundred fifty-one thousand one hundred fifty one (15,251,151) Category J-PB Shares, fifteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-six (15,873,646) Category J-PK Shares and eight hundred eighty-seven thousand one hundred thirty-nine (887,139) Category J-PCI Shares.

The above having been approved by the meeting, the following resolution was unanimously passed:

#### *Sole resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital by one thousand two hundred fifteen Euro and eighty-five Euro cents (EUR 1,215.85) to four million twenty-six thousand forty-two Euro and ninety-seven Euro cents (EUR 4,026,042.97) and issue of one hundred twenty-one thousand five hundred eighty-five (121,585) shares of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each in classes (and categories) as set forth in the agenda above for a total subscription price of one hundred ninety-two thousand seven hundred eighty Euro and sixty-two Euro cents (EUR 192,780.62).

Thereupon BMG RM Management Beteiligungs GmbH & Co KG, an existing shareholder, subscribed to and fully paid each of such newly issued shares and the meeting resolved to issue such shares.

Evidence of the full payment of the subscription price of one hundred ninety-two thousand seven hundred eighty Euro and sixty-two Euro cents (EUR 192,780.62) was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount of one thousand two hundred fifteen Euro and eighty-five Euro cents (EUR 1,215.85) to the share capital and the remainder of one hundred ninety-one thousand five hundred sixty-four Euro and seventy-seven Euro cents (EUR 191,564.77) to the freely distributable share premium and to amend article 5.1 as set forth in the agenda.

There being nothing further on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1443 du 27 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 avril 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Susanne Goldacker, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les quatre cent deux millions quatre-vingt-deux mille sept cent douze (402.482.712) parts sociales de différentes classes (et catégories) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de mille deux cent quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1.215,85) pour le porter à un montant de quatre millions vingt-six mille quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 4.026.042,97) et émission de cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-cinq (121.585) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans les classes et catégories indiquées ci-après à BMG RM Management Beteiligungs GmbH & Co KG, un associé existant, pour un prix de souscription total de cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt euros et soixante-deux centimes d'euro (EUR 192.780,62) dont un montant de mille deux cent quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1.215,85) sera alloué au compte du capital social et le solde de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatre euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 191.564,77) à la prime d'émission librement distribuable:

Classe	Catégorie	Nombre de parts sociales
A .....	A-O	12.158
B .....	B-O	12.158
C .....	C-O	12.158
D .....	D-O	12.158
E .....	E-O	12.158
F .....	F-O	12.159
G .....	G-O	12.159
H .....	H-O	12.159
I .....	I-O	12.159
J .....	J-O	12.159
/	Total Ordinaires	121.585

Modification conséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions vingt-six mille quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 4.026.042,97) représenté par quatre cent deux millions six cent quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (402.604.297) Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (chaque Classe de Parts Sociales étant divisée en une Catégorie Ordinaire et trois Catégories Préférentielles, tel que décrit ci-après) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts, comme suit:

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent vingt-trois (40.260.423) Parts Sociales de Classe A divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit (8.248.488) Parts Sociales de Catégorie A-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent quarante huit (15.251.148) Parts Sociales de Catégorie A-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante cinq (15.873.645) Parts Sociales de Catégorie A-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-deux (887.142) Parts Sociales de Catégorie A-PCI;

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent vingt-quatre (40.260.424) Parts Sociales de Classe B divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit (8.248.488) Parts Sociales de Catégorie B-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent quarante neuf (15.251.149) Parts Sociales de Catégorie B-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante cinq (15.873.645) Parts Sociales de Catégorie B-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-deux (887.142) Parts Sociales de Catégorie B-PCI;

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent vingt-cinq (40.260.425) Parts Sociales de Classe C divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (8.248.489) Parts Sociales de Catégorie C-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent quarante neuf (15.251.149) Parts Sociales de Catégorie C-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante cinq (15.873.645) Parts Sociales de Catégorie C-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-deux (887.142) Parts Sociales de Catégorie C-PCI;

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent vingt-six (40.260.426) Parts Sociales de Classe D divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (8.248.489) Parts Sociales de Catégorie D-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent quarante neuf (15.251.149) Parts Sociales de Catégorie D-PB, quinze

millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante six (15.873.646) Parts Sociales de Catégorie D-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-deux (887.142) Parts Sociales de Catégorie D-PCI;

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent trente-deux (40.260.432) Parts Sociales de Classe E divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (8.248.492) Parts Sociales de Catégorie E-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent cinquante et un (15.251.151) Parts Sociales de Catégorie E-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante sept (15.873.647) Parts Sociales de Catégorie E-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-deux (887.142) Parts Sociales de Catégorie E-PCI;

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent trente-trois (40.260.433) Parts Sociales de Classe F divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize (8.248.493) Parts Sociales de Catégorie F-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent cinquante et un (15.251.151) Parts Sociales de Catégorie F-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante sept (15.873.647) Parts Sociales de Catégorie F-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-deux (887.142) Parts Sociales de Catégorie E-PCI;

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent trente-quatre (40.260.434) Parts Sociales de Classe G divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (8.248.495) Parts Sociales de Catégorie G-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent cinquante et un (15.251.151) Parts Sociales de Catégorie G-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante sept (15.873.647) Parts Sociales de Catégorie G-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-un (887.141) Parts Sociales de Catégorie G-PCI;

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent trente-trois (40.260.433) Parts Sociales de Classe H divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (8.248.494) Parts Sociales de Catégorie H-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent cinquante deux (15.251.152) Parts Sociales de Catégorie H-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante sept (15.873.647) Parts Sociales de Catégorie H-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante (887.140) Parts Sociales de Catégorie H-PCI;

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent trente-cinq (40.260.435) Parts Sociales de Classe I divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (8.248.496) Parts Sociales de Catégorie I-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent cinquante deux (15.251.152) Parts Sociales de Catégorie I-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante sept (15.873.647) Parts Sociales de Catégorie I-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante (887.140) Parts Sociales de Catégorie I-PCI; et

- quarante millions deux cent soixante mille quatre cent trente-deux (40.260.432) Parts Sociales de Classe J divisées en huit millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (8.248.496) Parts Sociales de Catégorie J-O, quinze millions deux cent cinquante et un mille cent cinquante et un (15.251.151) Parts Sociales de Catégorie J-PB, quinze millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante six (15.873.646) Parts Sociales de Catégorie J-PK et huit cent quatre-vingt-sept mille cent trente-neuf (887.139) Parts Sociales de Catégorie J-PCI.»

L'assemblée ayant approuvé ce qui précède, la résolution suivante a été passée à l'unanimité:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de mille deux cent quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1.215,85) pour le porter à un montant de quatre millions vingt-six mille quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 4.026.042,97) et d'émettre cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-cinq (121.585) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans les classes (et catégories) indiquées dans l'ordre du jour ci-dessus pour un prix total de souscription de cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt euros et soixante-deux centimes d'euro (EUR 192.780,62).

A la suite de quoi, BMG RM Management Beteiligungs GmbH & Co KG, un associé existant, a souscrit et entièrement libéré chacune de ces nouvelles parts sociales émises et l'assemblée a décidé d'émettre ces parts sociales.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription de cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt euros et soixante-deux centimes d'euro (EUR 192.780,62) a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant de mille deux cent quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1.215,85) au capital social et le solde de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatre euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 191.564,77) à la prime d'émission librement distribuable et de modifier l'article 5.1 tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et tous les points de l'ordre du jour ayant été considérés, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital au taux d'enregistrement fixe sont estimés à environ mille huit cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GOLDACKER, A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2012. Relation: LAC/2012/27985. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012076013/265.

(120108306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 2.257.074,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.794.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 juin 2012.*

En date du 25 juin 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans et Richard Brekelmans, en tant que gérants ayant le pouvoir de signature B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Neela Gungapersad, salariée, née le 17 janvier 1972 à Goodlands à l'Île Maurice, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants ayant le pouvoir de signature B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants ayant le pouvoir de signature A:*

- John Perry
- Thomas Verhagen

*Gérants ayant le pouvoir de signature B:*

- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012076385/28.

(120108174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**OQUENDO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.095.

*Rectificatif du dépôt du 25/06/2012 (N° L120105089)*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2012076397/14.

(120108311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**NGP Quatro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 1.132.200,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.513.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 25 juin 2012.*

En date du 25 juin 2012 les associés de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans et Richard Brekelmans, en tant que gérants de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Neela Gungapersad, salariée, née le 17 janvier 1972 à Goodlands à l'île Maurice, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- John Perry
- Thomas Verhagen

*Gérants de classe B:*

- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012076386/28.

(120108153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Natixis Trust, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 609.865.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.141.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 avril 2012 à 11h00*

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 avril 2012 que l'Assemblée a décidé:

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- d'acter la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur François Mainard en date du 15 novembre 2011;
- de coopter en lieu et place Monsieur Stéphane Leroy, né le 01/04/1968 à F 94 Saint-Maur-Des-Fossés, domicilié 29, allée de Chaponval F 78190 Noisy-le-Roy, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée générale 2016 approuvant les comptes au 31/12/2011.

*Quatrième résolution*

Le mandat du réviseur d'entreprises est renouvelé pour un an.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012076373/22.

(120108253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Patron Wilanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.337.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 27 juin 2012*

*Première résolution*

Les Associés acceptent la démission de M. Alan Dundon de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Associés nomment M. José Luis Monteiro Correia, directeur de sociétés, né à Palmeira Braga (Portugal) le 4 octobre 1971, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La Société*

Référence de publication: 2012076403/17.

(120108388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Peinture Baranowsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. DIE malermeister Baranowsky & Baumgarten S.à r.l.).**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.800.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076405/11.

(120107823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 269.175,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1) Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.904, hereby represented by Quentin Hubeau, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 22<sup>nd</sup>, 2012;

2) Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg, Register of Commerce and Companies under the number B 139.532, hereby represented by Quentin Hubeau, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 22<sup>nd</sup>, 2012; and

3) KUCERA Beteiligungen Holding GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established under the laws of Germany, with registered office at 12, Friedensplatz, D-64283 Darmstadt, Germany, and registered with the Amtsgericht of Darmstadt under number HRB 87991, hereby represented by Quenti Hubeau, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Darmstadt, Germany, dated May 22<sup>nd</sup>, 2012.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

(hereafter, the “Shareholders”).

The Shareholders are all the shareholders of Mars Propco 32 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred sixty-nine thousand one hundred seventy-five euro (EUR 269,175), incorporated on November 24<sup>th</sup>, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 75 of January 30<sup>th</sup>, 2007 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 122.328. The articles of incorporation of the Company were amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 12<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2390 of October 6<sup>th</sup>, 2011 (the “Company”).

The appearing parties, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following Agenda:

#### *Agenda*

1. To fully restate and amend the articles of incorporation of the Company, without however amending the corporate object clause.

2. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following sole resolution:

#### *Sole resolution*

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, without however amending the corporate object clause, which shall from now on read as follows:

### **Chapter 1. Form, Corporate denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter, the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter, the “Articles”).

The Company is initially composed of several shareholders, whose number may not exceed forty (40) shareholders, notably as a result of a transfer of shares or the issue of new shares. The Company may however at any time be composed of a single shareholder, notably as a result of a transfer of shares.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The corporate name of the Company is “Mars Propco 32 S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder (s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad,



the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

## Chapter 2. Capital, Shares

**Art. 6.** The share capital of the Company is set at two hundred sixty-nine thousand one hundred seventy-five euro (EUR 269,175) represented by ten thousand seven hundred sixty-seven (10,767) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of August 5<sup>th</sup>, 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of August 5<sup>th</sup>, 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

## Chapter 3. Managers, Statutory auditors

**Art. 10.** The Company is managed by one (1) or two (2) manager(s), acting jointly. If three (3) or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold their office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The board of managers (if any) may elect a chairman among its members. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary (if any). Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

In case of urgency, resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting

of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

**Art. 11.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company. Any such manager(s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

**Art. 12.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 13.** Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter 4. General meeting of shareholders

**Art. 14.** The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 15.** The annual general meeting of shareholders, which must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on April 25<sup>th</sup>, at 4:15 p.m. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad (but outside of Germany) if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17.** Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), sub-

diarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 18.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 19.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by a chairman or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 20.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 21.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one (1) manager has been appointed.

### Chapter 5. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 22.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 23.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

## Chapter 6. Liquidation, Final provisions

**Art. 25.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 26.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 12.500.- EUR, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.904, représentée par Quentin Hubeau, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, datée du 22 mai 2012;

2) Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 12.500.- EUR, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139.532, représentée par Quentin Hubeau, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, datée du 22 mai 2012; et

3) KUCERA Beteiligungen Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie sous les lois de l'Allemagne ayant son siège social au 12, Friedensplatz, D-64283 Darmstadt, Allemagne et immatriculé auprès du Amtsgericht de Darmstadt sous le numéro HRB 87991, représentée par Quentin Hubeau, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Darmstadt, Allemagne, datée du 22 mai 2012.

Lesquelles procurations, signée «ne varietur», par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui;

(ci-après, les "Associés").

Les Associés sont les associés de Mars Propco 32 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de deux cent soixante-neuf mille cent soixantequinze euros (269.175.- EUR), constituée le 24 novembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 30 janvier 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.328. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 12 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 6 octobre 2011, numéro 2390 (ci-après, la "Société").

Les parties comparantes, reconnaissant avoir été entièrement informées des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social.
2. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

Les Associés ont décidé de la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Chapitre 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

La Société comporte initialement plusieurs associés, dont le nombre ne peut pas excéder la limite de quarante (40) associés, notamment suite au transfert de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, ne comporter qu'un seul associé, par suite de cessions de parts sociales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg au à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créance.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société adopte la dénomination "Mars Propco 32 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

**Chapitre 2. Capital, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-neuf mille cent soixante-quinze euros (269.175,- EUR) représenté par dix mille sept cent soixante-sept (10.767) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

**Art. 9.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

### Chapter 3. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10.** La Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement. Si trois (3) ou plus de trois gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou télécopie. Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

En cas d'urgence, une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de la signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Le ou les gérant(s) ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 12.** Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

**Art. 13.** Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre 4. Assemblée générale des associés

**Art. 14.** Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associées régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra le 25 avril à 16.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger (mais à l'extérieur de l'Allemagne) chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

**Art. 17.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 18.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

**Art. 19.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 20.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 21.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un gérant aura été nommé.

### Chapitre 5. Année sociale, Comptes, Distributions de profits

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 24.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

### Chapitre 6. Liquidation, Dispositions finales

**Art. 25.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

**Art. 26.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille six cents euros (1.600,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. LAC/2012/24679. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076332/530.

(120108510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Plein Ouest & Le Patio Holding, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 148.714.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège de la société Plein Ouest Le Patio Holding, établie au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et immatriculée au RCS sous le numéro B 148.714.

La présente prend effet immédiat.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

AMMC Law

Marjorie Allo

Référence de publication: 2012076407/12.

(120108431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Préteschacker S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 120, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 150.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012076408/11.

(120108076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**PHM Holdco 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 168.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076417/9.

(120108325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Pissinger Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3985 Pissange, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 62.145.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 21 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée PISSINGER STUFF SARL (RCS B62145), avec siège social à L-3985 PISSANGE, Maison 12,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ Juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 13 juillet 2012.

Pour extrait conforme  
Maître Maïka SKOROCHOD  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012076419/19.

(120108370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Plug & Play S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.576.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenu le 18 juin 2012*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 18 Juin 2012 au:

18, Rue Robert Stümper, L – 2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076423/11.

(120108124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**PMM Holding (Luxembourg) AG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.473.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 15 mai 2012 sous la référence L1279422.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012076425/15.

(120108503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64454 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076429/10.

(120107835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Gotland Marine SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 54.100.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le cinq juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Odile BERNS, employée, demeurant professionnellement à L-2330 LUXEMBOURG, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PERAM S.A., une société de droit luxembourgeois dont le siège social est établi à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.627,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GOTLAND MARINE S.A., ayant son siège social à L-2330 LUXEMBOURG, 128, Boulevard de la Pétrusse a été constituée suivant acte notarié en date du 21 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 28 mai 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte sous seing privé contenant assemblée générale des actionnaires avec conversion du capital social en euro, en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 4 juin 2004;

- que le capital social de la société GOTLAND MARINE S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000 EUR) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans valeur nominale, entièrement libérées;

- que PERAM S.A., pré-qualifiée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que PERAM S.A., pré-qualifiée, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 avril 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

L'actionnaire unique déclare encore que

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 avril 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. BERNS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012. Relation: LAC/2012/26735. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076204/60.

(120107784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

#### **Ragi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 145.633.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2012 que:

Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Les administrateurs Valérie Wesquy et Roberto De Luca ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de type B.

La société SER.COM S. à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire en charge du contrôle des comptes.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012076435/15.

(120108367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64473 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076436/10.

(120108422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 167.465.

*Extrait des décisions prises par écrit par l'associé unique de la Société le 18 juin 2012*

L'associé unique de la Société a constaté la démission de Roland Frising de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 18 juin 2012.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A de la Société à compter du 18 juin 2012 pour une durée indéterminée:

- Bernhard Ludwig Mueller, domicilié au 6, rue Kleischter, L-8078 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Catherine Teresa Louis Thrower, domiciliée au 41, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Suite à cette démission et ces nominations, le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Catherine Teresa Louis Thrower, gérant de classe A
- Bernhard Ludwig Mueller, gérant de classe A
- Mark Clatworthy, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012076437/23.

(120108560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 103.695.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EUROLIEUM S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B78854, (the «Sole Shareholder»),

here represented by Michael JONAS, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of "EUROALEX S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 103695 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger,

notary residing in Luxembourg, dated October 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1330 of December 30, 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated March 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2389 of December 8, 2009.

The Company's capital is set at seven hundred fifty-seven thousand four hundred Euro (EUR 757,400.-), represented by seven thousand five hundred seventy-four (7,574) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Sole Shareholder has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of fifty-five thousand Euro (EUR 55,000.-), so as to raise it from its present amount of seven hundred fifty-seven thousand four hundred Euro (EUR 757,400.-) to eight hundred twelve thousand four hundred Euro (EUR 812,400.-).

2. To issue five hundred fifty (550) new shares of the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares of the Company.

3. To accept subscription for and full payment of the five hundred fifty (550) new shares by the sole shareholder, together with a share premium, by a contribution in kind.

4. To subsequently amend article 6 of the Company's articles of association.

5. To confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above proposals.

6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the by an amount of fifty-five thousand Euro (EUR 55,000.-), so as to raise it from its present amount of seven hundred fifty-seven thousand four hundred Euro (EUR 757,400.-) to eight hundred twelve thousand four hundred Euro (EUR 812,400.-).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to issue five hundred fifty (550) new shares of the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges as the existing shares of the Company.

#### *Third Resolution*

##### *Subscription - Payment*

Thereupon now appeared Me Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of the Sole Shareholder, based on the aforementioned proxy.

The appearing person, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, acting in its capacity as subscriber (the "Subscriber"), for the New Shares issued by the Company and to fully pay in the par value of the New Shares by a contribution in kind, together with a share premium of five million four hundred forty-five thousand Euro (EUR 5,445,000.-), i.e. an aggregate amount of five million five hundred thousand Euro (EUR 5,500,000.-).

The five hundred fifty (550) New Shares are subscribed by the Subscriber and paid-up by a contribution in kind consisting in claims, as further described in a valuation report, having an aggregate value of five million five hundred thousand Euro (EUR 5,500,000.-).

The Sole Shareholder stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the above contribution is stated in a valuation report issued by the managers of the Company which has been presented to the Sole Shareholder and to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolves (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the New Shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at eight hundred twelve thousand four hundred Euro (EUR 812,400.-) represented by eight thousand one hundred twenty-four (8,124) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid up."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above resolutions.

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to € 3,700.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

EUROLIEUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78854,

ici représentée par Maître Michael JONAS, Avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associée Unique est l'associée unique de la société à responsabilité limitée EUROALEX S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103695, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1330 en date du 30 décembre 2004 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2389 en date du 8 décembre 2009.

Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante-sept mille quatre cents euros (EUR 757.400,-), représenté par sept mille cinq cent soixante-quatorze (7.574) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'Associée Unique représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) afin de le porter de son montant actuel qui est de sept cent cinquante-sept mille quatre cents euros (EUR 757.400,-) à huit cent douze mille quatre cents euros (EUR 812.400,-).

2. Emission de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ouvrant droit aux mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la Société.

3. Acceptation de la souscription et libération intégrale des cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales par l'associée unique, ensemble avec une prime d'émission, par un apport en nature.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

5. Délégation de tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'implémenter les propositions ci-dessus.

6. Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) afin de le porter de son montant actuel qui est de sept cent cinquante-sept mille quatre cents euros (EUR 757.400,-) à huit cent douze mille quatre cents euros (EUR 812.400,-).

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide d'émettre cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ouvrant droit aux mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la Société.

*Troisième résolution*  
*Souscription - Paiement*

Ensuite Me Michael JONAS, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique, en vertu de la procuration précitée donnée sous seing privé.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associée Unique, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), les Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et libérer intégralement la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales par apport en nature, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq millions quatre cents quarante cinq mille euros (EUR 5.445.000,-), à savoir un montant total de cinq millions cinq cents mille euros (EUR 5.500.000,-).

Les cinq cent cinquante (550) Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par le Souscripteur et libérées par un apport en nature consistant en des créances, telles que décrites dans un rapport d'évaluation, ayant une valeur totale de cinq millions cinq cents mille euros (EUR 5.500.000,-).

L'Associée Unique a déclaré que cet apport est libre de tout gage, sûreté ou charge. La preuve de l'apport a été rapportée au notaire soussigné.

La valeur de l'apport précité est mentionnée dans un rapport d'évaluation émis par les gérants de la Société qui a été présenté à l'Associée Unique et au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associée Unique décide (i) d'accepter ladite souscription et l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) d'attribuer les Nouvelles Parts Sociales au Souscripteur tel que décrit ci-dessus, et (iii) de prendre acte de l'effectivité de l'augmentation de capital.

*Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit cent douze mille quatre cents euros (EUR 812.400,-) représenté par huit mille cent vingt-quatre (8.124) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

*Cinquième résolution*

L'Associée Unique décide de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'implémenter les résolutions ci-dessus.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de € 3.700,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2012. Relation: EAC/2012/8347. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012076133/165.

(120108209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Restaurant - Auberge Lamy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 95.567.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2012*

- L'assemblée accepte la démission:

\* de Monsieur Jean-Michel Dauvent, domicilié à B-6670 Gouvy, route d'Houffalize 56 (B) du poste d'administrateur délégué

- L'assemblée nomme en remplacement:

\* Monsieur Francis Prégardien, domicilié à B-4671 Saive, rue des Châteaux 24 (B).

- L'assemblée révoque:
  - \* Monsieur Alan Roosens, domicilié à B-6070 Gouvy, rue des Morseux 1A (B) du poste d'administrateur.
  - L'assemblée nomme en remplacement:
  - \* Monsieur Jean-Michel Dauvent, domicilié à B-6670 Gouvy, Route d'Houffalize 56 (B)
  - L'assemblée confirme le renouvellement de mandat d'administrateur de:
  - \* Monsieur Stéphane Siaudeau, domicilié à L-9907 Troisvierges, rue D'Asselborn 51 (L).
  - L'assemblée nomme:
  - \* Monsieur Francis Prégardien domicilié à B-4671 Saive, rue des Châteaux 24 (B) au poste d'administrateur.
- Les mandants prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2015.  
Prégardien F. / Siaudeau S. / Dauvent J.M / Sondag C.
- Référence de publication: 2012076442/23.  
(120107827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

**S.G.R. S.à r.l., Société Générale de Restauration, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 26.395.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée SOCIETE GENERALE DE RESTAURATION S.A.R.L., en abrégé S.G.R. S.A.R.L. (RCS B26395), avec siège social à L-3898 FOETZ 11, rue du Brill.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ Juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 13 juillet 2012.

Pour extrait conforme  
Maître Maïka SKOROCHOD  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012076459/19.  
(120108372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

**Starbev Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.946.

*a. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012*

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Madame Emanuela BRERO et Messieurs Jean-Marc UEBERECKEN, Manuel MOUGET et Stefan BOERMANS en tant que gérants de la Société avec effet au 15 juin 2012;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 15 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée;

\* Monsieur Marc HUNTER, né le 5 janvier 1963 à Johnstone, Ecosse et ayant comme adresse privée la suivante: Willowbrook, Chapel lane, Clifton, Ashbourne, Derbyshire, DE6 2GL, Royaume-Uni;

\* Monsieur Brian MACKIE, né le 7 décembre 1959 à Hendon, Royaume-Uni et ayant comme adresse professionnelle la suivante: Nadrazni 84, 15054, Prague 5, République Tchèque;

\* Madame Marilen KENINGTON, née le 16 septembre 1968 à Bacau, Roumanie et ayant comme adresse professionnelle la suivante: Nadrazni 84, 15054, Prague 5, République Tchèque;

\* Monsieur Marco WEIJERMANS, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et ayant comme adresse professionnelle la suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

\* Monsieur Robert VAN'T HOEFT, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas et ayant comme adresse professionnelle la suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

\* Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas et ayant comme adresse professionnelle la suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;



Depuis lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Marc HUNTER
- Monsieur Brian MACKIE
- Madame Marilen KENINGTON
- Monsieur Marco WEIJERMANS
- Monsieur Robert VAN'T HOEFT
- Monsieur Jacob MUDDE

*b. Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 14 juin 2012*

En date du 14 juin 2012, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer avec effet au 15 juin 2012 le siège social de la Société du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au:  
\* 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

STARBEV INVESTMENTS S.À R. L.

Signature

Référence de publication: 2012076464/41.

(120107642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Starbev Participation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.947.

*a. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012*

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Madame Emanuela BRERO et Messieurs Jean-Marc UEBERECKEN, Manuel MOUGET et Stefan BOERMANS en tant que gérants de la Société avec effet au 15 juin 2012;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 15 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée;

\* Monsieur Marc HUNTER, né le 5 janvier 1963 à Johnstone, Ecosse et ayant comme adresse privée la suivante: Willowbrook, Chapel lane, Clifton, Ashbourne, Derbyshire, DE6 2GL, Royaume-Uni;

\* Monsieur Brian MACKIE, né le 7 décembre 1959 à Hendon, Royaume-Uni et ayant comme adresse professionnelle la suivante: Nadrazni 84, 15054, Prague 5, République Tchèque;

\* Madame Marilen KENINGTON, née le 16 septembre 1968 à Bacau, Roumanie et ayant comme adresse professionnelle la suivante: Nadrazni 84, 15054, Prague 5, République Tchèque;

\* Monsieur Marco WEIJERMANS, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et ayant comme adresse professionnelle la suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

\* Monsieur Robert VAN'T HOEFT, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas et ayant comme adresse professionnelle la suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

\* Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas et ayant comme adresse professionnelle la suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Marc HUNTER
- Monsieur Brian MACKIE
- Madame Marilen KENINGTON
- Monsieur Marco WEIJERMANS
- Monsieur Robert VAN'T HOEFT
- Monsieur Jacob MUDDE

*b. Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 14 juin 2012*

En date du 14 juin 2012, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer avec effet au 15 juin 2012 le siège social de la Société du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au:  
\* 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.  
Starbev Participation S.à r. l.  
Signature

Référence de publication: 2012076465/41.

(120107962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**SA Pro-TRAINING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 109.474.

---

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de notre démission de notre poste de Commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

François DIFFERDANGE / Pascal HENNUY.

Référence de publication: 2012076469/10.

(120108395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Second Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 101.011.

---

EXTRAIT

Suite à la fusion transfrontalière entre Shurgard Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139977 («Shurgard Luxembourg») comme société absorbante, et notamment Second Shurgard, une société privée à responsabilité limitée régie par le droit belge, ayant son siège social à 48, quai du Commerce, B-1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0864.611.874, comme sociétés absorbée, réalisée et ayant pris effet en date du 30 mai 2012, l'associé unique de Second Shurgard Finance est Shurgard Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Second Shurgard Finance*

Référence de publication: 2012076478/18.

(120107855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.513.

---

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Winchester Square Holdings S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on October, 24 2000, amended for the last time by deed enacted on October 27, 2010, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 78513.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

### Agenda

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of 2,462,900.- EUR (two million four hundred sixty two thousand nine hundred euros) in order to lower it from its present amount of 281,771,180.- EUR (two hundred eighty one million seven hundred seventy one thousand one hundred eighty euros) down to 279,308,280.- EUR (two hundred seventy nine million three hundred eight thousand two hundred eighty euros) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 492,580 (four hundred ninety two thousand five hundred eighty) A Preference Shares and B Preference Shares with a nominal value of 5.- EUR (five euros) each.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

#### First resolution

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 2,462,900.-EUR (two million four hundred sixty two thousand nine hundred euros) in order to lower it from its present amount of 281,771,180.-EUR (two hundred eighty one million seven hundred seventy one thousand one hundred eighty euros) down to 279,308,280.-EUR (two hundred seventy nine million three hundred eight thousand two hundred eighty euros) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 492,580 (four hundred ninety two thousand five hundred eighty) A Preference Shares and B Preference Shares with a nominal value of 5.-EUR (five euros) each, as follows:

Shareholder Name	Number of shares of A Preference Shares to decrease	Par value of the shares to decrease (5.- € per share)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 2) Limited . . . . .	477,500	2,387,500.- €
Shareholder Name	Number of shares of B Preference Shares to decrease	Par value of the shares to decrease (5.- € per share)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 2) Limited . . . . .	15,080	75,400.- €
<b>TOTAL</b>	<b>A Preference Shares and B Preference Shares to decrease</b>	<b>Par value of the shares to decrease (5.- € per share)</b>
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 2) Limited . . . . .	492,580	2,462,900.- €

The shareholder will receive payment of 1,973,637.60 GBP (one million nine hundred and seventy three thousand six hundred and thirty seven pounds and sixty pence) in settlement of the decrease of the A and B preference shares of 2,462,900.- EUR (two million four hundred sixty two thousand nine hundred euros).

#### Second resolution:

The meeting decides to amend articles 6 of the articles of association as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at 279,308,280.- EUR (two hundred seventy nine million three hundred eight thousand two hundred eighty euros) divided into 55,861,656 (fifty five million eight hundred and sixty one thousand six hundred and fifty six) class A shares of a par value of 5.- EUR (five euros) each”.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Winchester Square Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 24 octobre 2000, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 octobre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 78 513.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Diminution du capital social d'un montant de 2.462.900,- EUR (deux million quatre cent soixante deux mille neuf cents euros) pour le porter de son montant actuel de 281.771.180,- EUR (deux cent quatre vingt un millions sept cent soixante et onze mille cent quatre vingt euros) à 279.308.280,- EUR (deux cent soixante dix neuf millions trois cent huit mille deux cent quatre vingt euros) par voie de remboursement aux actionnaires et par annulation d'un total de 492.580 (quatre cent quatre douze mille cinq cents quatre vingt) Parts Préférentielles de Classe A et Parts Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 2.462.900,-EUR (deux million quatre cent soixante deux mille neuf cents euros) pour le porter de son montant actuel de 281.771.180,-EUR (deux cent quatre vingt un millions sept cent soixante et onze mille cent quatre vingt euros) à 279.308.280,-EUR (deux cent soixante dix neuf millions trois cent huit mille deux cent quatre vingt euros) par voie de remboursement aux actionnaires et par annulation d'un total de 492.580 (quatre cent quatre douze mille cinq cents quatre vingt) Parts Préférentielles de Classe A et Parts Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune, comme suit:

Nom de l'associé	Parts Préférentielles de Classe A à diminuer	Valeur des parts sociales à diminuer (5,- EUR par part sociale)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 2) Limited . . . . .	477.500	2.387.500,- €
Nom de l'associé	Parts Préférentielles de Classe B à diminuer	Valeur des parts sociales à diminuer (5,- EUR par part sociale)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 2) Limited . . . . .	15.080	75.400,-€
TOTAL	Parts Préférentielles de Classe A et Parts Préférentielles de Classe B à diminuer	Valeur des parts sociales à diminuer (5,- EUR par part sociale)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 2) Limited . . . . .	492.580	2.462.900,- €

L'actionnaire recevra le paiement de 1.973.637,60 GBP (un million neuf soixante treize mille six cent trente sept virgule soixante livres sterling) équivalant à 2.462.900,- EUR (deux million quatre cent soixante deux mille neuf cents euros) suite à la diminution des Préférentielles de Classe A et des Parts Préférentielles de Classe B.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 279.308.280,- EUR (deux cent soixante dix neuf millions trois cent huit mille deux cent quatre vingt euros) divisé en 55.861.656 (cinquante cinq millions huit cent soixante et un mille six cent cinquante six) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28422. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012077449/156.

(120108695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.973.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012*

L'assemblée générale nomme Monsieur Marcel Gross, demeurant à L-3235 Bettembourg, 26, rue de la ferme comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme et pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012076471/12.

(120108379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Shedir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 146.009.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2012*

Suite à une assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2012, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société SHEDIR S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

SHEDIR S.A. (Liquidée)

Société Anonyme

Référence de publication: 2012076482/15.

(120108082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Start Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 127.034,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 141.422.

—  
*Extrait de la Résolution prise par les Associés le 19 juin 2012*

Il a été décidé d'accepter:

- La démission de Monsieur Philippe Stanko en tant que gérant de catégorie B de la société en date du 28 juin 2012;
- La nomination de Madame Fantine Jeannon, né le 8 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 28 juin 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*Pour Start Holdco S.à r.l.*

Référence de publication: 2012076506/16.

(120108333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Starting Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 127.034,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 141.425.

—  
*Extrait de la Résolution prise par les Associés le 19 juin 2012*

Il a été décidé d'accepter:

- La démission de Monsieur Philippe Stanko en tant que gérant de catégorie B de la société en date du 28 juin 2012;
- La nomination de Madame Fantine Jeannon, né le 8 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 28 juin 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*Pour Starting Luxco S.à r.l.*

Référence de publication: 2012076507/16.

(120108334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**T.C.I. Technology Communication Initiative S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.103.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012076511/12.

(120108487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Tyrus Capital Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 975.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 160.470.

—  
*Extrait rectificatif des décisions prises par l'associé unique en date du 14 mars 2012 - publication 1-120048002*

1. La démission de Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérante de la société, a été acceptée avec effet au 14 mars 2012.

2. Mme Martine Grün, née le 19 mars 1975 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée en tant que nouvelle gérante avec effet au 14 mars 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Tyrus Capital Event S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012076515/18.

(120108402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Tex Par S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 107.248.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012076521/12.

(120108399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 711.850,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.512.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012076211/20.

(120108449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.545.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 19 juin 2012, que l'associé unique de la Société, 0938638 B.C. LTD, a transféré la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Valeant International (Barbados) SRL, une société with restricted liability constituée et régie selon les lois de Barbados, ayant son siège social à l'adresse suivante: Welches, Christ Church, BB17154, Barbados, et immatriculée auprès du Registrar of the Corporate Affairs & Intellectual Property Office sous le numéro 443.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Valeant International (Barbados) SRL . . . . . 12.500 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Valeant Pharmaceuticals Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012076538/19.

(120107986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Vivinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 114.590.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 juin 2012*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats des administrateurs Olivier Borceaux, Daniel Caljon et Patrick Deumer étant arrivés à terme, ils sont renouvelés pour un terme de six ans.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 juin 2012*

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

1. Suite à l'expiration de son précédent mandat, le Conseil d'Administration nomme Olivier Borceaux au poste d'Administrateur-Délégué pour un terme de six ans.

2. Olivier Borceaux est également nommé Président du Conseil d'Administration pour un terme de six ans.

Référence de publication: 2012076548/16.

(120108310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**ZV Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.516.

—  
Suite à une cession de parts sociales effectuée sous seing privé en date du 8 juin 2012 et acceptée par la société en date du 8 juin 2012, les parts sociales sont détenues comme suit:

Z&V, 55-57, rue St Roch

F-75001 Paris ..... 100 parts sociales

Total: ..... 100 parts sociales

Luxembourg, le 27 juin 2012.

*Pour la société*

Un mandataire

Référence de publication: 2012076565/15.

(120108281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Lehner Investments Advice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.141.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 5 mars 2012:*

1. la démission de Zugelassener Wirtschaftsprüfer:

- KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 - Luxembourg a été acceptée avec effet au 5 mars 2012;

2. la nomination de Zugelassener Wirtschaftsprüfer:

- BDO Audit S.A., avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 - Luxembourg a été acceptée avec effet au 5 mars 2012 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Un mandataire

Référence de publication: 2012076310/17.

(120107942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---